



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le mercredi 05 août 2025 au 243 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Madame le maire Claire Rioux préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- Jeannot Pelletier
- Jessika Boisvert
- Jean Baptiste Rondeau
- Nancy Grimard
- André Bougie
- Jean-Daniel Lavertu

Madame Suzanne Crête, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim pour la présente séance est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum.

MADAME LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 19H00

25-08-3014

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 05 août 2025
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2025
4. Communiqués et correspondances
5. Administration et finances
 - 5.1. Présentation et adoption des dépenses pour le mois de juillet 2025
 - 5.2. Demande d'achat et d'installation d'un thermopompe – local municipal (garderie)
 - 5.3. Demande annuelle de soutien financier 2025-2026 du Centre d'entraide contact de Warwick
 - 5.4. Demande d'installation de parefeuilles et ajouts de descentes sur la gouttière de l'abri sportif
6. Travaux et voirie
 - 6.1. Demande d'acceptation de l'offre de services EXP pour le réseau pluvial
 - 6.2. Rechargement de la route Alfred-Laliberté
7. Législation
8. Loisirs et culture



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

9. Lecture et suivi de dossier et intervention des élus
10. Aménagement et urbanisme
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée ou ajournement

L'ordre du jour, préparé par la Directrice générale et greffière-trésorière, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2025, au point 8.1 la résolution suivante : Adoption de la politique MADA- FAMILIALE et du plan d'action 2025-2028. En conséquence, il demeure ouvert à toute modification;

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

25-08-3015

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
08 JUILLET 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick tenue le 8 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nancy Grimard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la greffière-trésorière soit dispensée de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

La correspondance a été remise aux élus.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

25-08-3016

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS
DE JUILLET 2025

Comptes à payer	37 542.26	\$
-----------------	------------------	-----------

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au Directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Bougie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juillet 2025, soumis par la Directrice générale et greffière-trésorière, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

ADOPTÉE

25-08-3017

5.2 DEMANDE D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE – LOCAL MUNICIPAL (GARDERIE)

ATTENDU que le local municipal utilisé par la garderie nécessite l'installation d'une nouvelle thermopompe pour assurer le confort et la sécurité des enfants et du personnel;

ATTENDU que la compagnie Climatisation AMS a présenté une soumission pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe au montant de 3 200 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Rondeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'une thermopompe pour le local municipal utilisé par la garderie, au montant de 3 200 \$ plus taxes, auprès de la compagnie Climatisation AMS;

ADOPTÉE

25-08-3018

5.3 DEMANDE ANNUELLE DE SOUTIEN FINANCIER 2025-2026 DU CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT DE WARWICK

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'entraide Contact de Warwick reçue en juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'aide accordée l'an dernier au montant de 500.00\$;

CONSIDÉRANT l'organisme apporte une aide importante aux gens des communautés voisines dont la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

CONSIDÉRANT le vœu du Conseil de soutenir annuellement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE répondre positivement à la demande de soutien financier du Centre d'entraide Contact de Warwick et de verser le montant de 500.00 \$.

ADOPTÉE

25-08-3019

5.4 DEMANDE D'INSTALLATION DE PAREFEUILLES ET AJOUTS DE DESCENTES SUR LA GOUTTIÈRE DE L'ABRI SPORTIF

ATTENDU QUE des travaux sont requis sur le système de gouttières de l'abri sportif afin d'en améliorer l'efficacité et l'entretien;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ATTENDU QUE l'entreprise Gouttière A Champoux a soumis une offre de service au montant de 2 250 \$ plus taxes, pour l'exécution des travaux suivants :

- Installation de parefeuilles avec trappes d'accès sur les gouttières actuelles, sur l'ensemble du périmètre de l'abri sportif;
- Ajout d'une descente 3x4 et de deux descentes 2x3, de couleur brun chocolat, aux endroits désignés;

Monsieur Jean-Daniel Lavertu propose l'installation de parefeuilles avec trappes d'accès sans l'ajout des descentes comme proposé il est appuyé par Monsieur André Bougie et Madame Nancy Grimard.

Monsieur Jean-Baptiste Rondeau propose l'offre tel que soumise et il est appuyé par Madame Jessika Boisvert et Monsieur Jeannot Pelletier.

Ayant égalité des votes pour chacune des propositions, Madame Claire Rioux, mairesse doit trancher la question et propose l'offre tel que soumise.

QUE le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Gouttière A Champoux pour la réalisation des travaux décrits ci-haut, pour un montant total de 2 250 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit imputée au budget du sentier;

ADOPTÉE

25-08-3020

5.5 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER ET TRÉSORIER PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE Madame Catherine Boisvert a donné sa démission comme Directrice générale et greffière trésorière le 17 juillet dernier;

ATTENDU QU'il y a urgence de trouver un remplaçant pour le poste de direction;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité l'aide de Madame Suzanne Crête pour répondre à l'urgence de la situation et agir à titre de Directrice générale par intérim en attendant de trouver un Directeur-général /greffier-trésorier;

ATTENDU QUE Madame Crête a soumis une offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Bougie d'accepter l'offre telle que soumise. Celle-ci sera annexée à son dossier.

ADOPTÉE

25-08-3021

5.6 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE Madame Johanne Suzor, adjointe administrative quittera ses fonctions le 25 septembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de voir à son remplacement et à cet effet, Madame Catherine Boisvert en poste à ce moment a recrutée les services de Madame Any Lemay, ayant 5 ans d'expérience dans le domaine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Rondeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Madame Any Lemay au poste d'adjointe administrative de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, et ce, à compter du 9 septembre 2025, selon les termes et les conditions d'un contrat de travail à intervenir entre les parties.

La Directrice-générale/greffière et trésorière par intérim est autoriser à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

25-08-3022

5.8 CHANGER L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL SUR ACCÈSD DESJARDINS

ATTENDU Qu'à la suite du départ de la Directrice-générale il y a lieu de changer l'administrateur principal sur le compte d'AccèsD Affaires Desjardins;

ATTENDU QUE le Conseil désire autoriser Madame Crête à faire changer le nom de l'administrateur principal par celui de Madame Katty Turcotte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Rondeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de changer l'administrateur principal sur le compte AccèsD Affaires Desjardins

ADOPTÉE.

25-08-3023

5.9 RÉOLUTION PROGRAMMATION TECQ 2024-2028

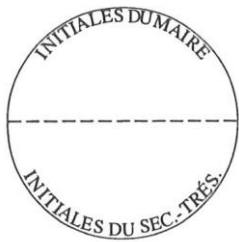
ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vu de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

25-08-3024

6.1 DEMANDE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE – EXP – RÉSEAU PLUVIAL

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à des travaux liés au réseau pluvial;

ATTENDU que la firme EXP a déposé une offre de services pour la réalisation des services professionnels en lien avec ce projet, pour un montant total de 6 000,00 \$ plus taxes;

ATTENDU que cette dépense est admissible au programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) et qu'elle sera payée à même cette source de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Rondeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services de la firme EXP pour un montant de 6 000,00 \$ plus taxes, pour la réalisation de services professionnels en lien avec le réseau pluvial;

QUE cette dépense soit financée à même la TECQ;

QUE le maire et/ou la direction générale soient autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

25-08-3025

6.2-RECHARGEMENT DE LA ROUTE ALFRED-LALIBERTÉ

ATTENDU QUE la route Alfred-Laliberté nécessite des travaux d'entretien afin d'améliorer l'état de la chaussée ;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à effectuer un rechargement de gravier, le nivellement et le compactage de la surface, ainsi que des travaux aux accotements ;

ATTENDU QUE le rechargement nécessitera environ **1 800 tonnes métriques** de gravier, au coût de **26,45 \$/TM**, incluant le nivellement et le compactage ;

ATTENDU QUE des travaux seront également réalisés sur les accotements, à l'aide d'une pelle mécanique, pour environ **10 heures** de travail, au tarif horaire de **177,65 \$** ;

ATTENDU QUE des frais de transport supplémentaires d'un montant de **360,00 \$** sont également prévus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Rondeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick autorise les travaux de rechargement sur la route Alfred-Laliberté tels que décrits ci-dessus, pour un coût estimé total incluant les matériaux, les travaux aux accotements et les frais de transport.

ADOPTÉE

7. LÉGISLATION

8. LOISIRS ET CULTURE

25-08-3026

8.1. ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA-FAMILLE ET DU PLAN D'ACTION 2025-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 25-08-3026, adoptée lors de la séance du conseil du 5 août 2024, la municipalité a convenu de participer à la démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC d'Arthabaska, avec 15 autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés depuis mai 2024, à la suite de la réponse positive du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 28 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick souhaite également renouveler sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 24-05-2808, adoptée à la séance du conseil du 7 mai 2024, la municipalité de Sainte-Élizabeth-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

de-Warwick a autorisé la création d'un comité local dans le cadre de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été distribuée en septembre 2024 et qu'une consultation citoyenne a eu lieu le 2 février 2025 dans la municipalité et que les données ont été recueillies et analysées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être de sa population;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité local MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE ce conseil adopte la Politique MADA-famille 2025-2028 de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et son plan d'action;

QUE la Direction générale ou toute personne que la Direction générale désignera à cette fin soient autorisés au nom de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QUE la Politique MADA-FAMILLE de la municipalité sera lancée et dévoilée le 4 octobre 2025 à la population.

ADOPTÉE

9. SUIVI DE DOSSIERS/INTERVENTION DES ÉLUS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

25-08-3027

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE

Madame Claire Rioux
Maire

Suzanne Crête
Directrice générale/greffière-
trésorière par intérim